

DEPARTEMENT de la VENDEE
COMMUNE DE MARTINET
Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 12 Décembre 2022

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 Novembre 2022.

L'an deux-mil vingt-deux, le 12 décembre 2022,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Excusés : Mr BOURGEOIS Laurent, Mme ELINEAU Claudine

Mr BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 – Interventions extérieures :

- Mr Voisin entreprise Cerbat – MO projet de Foyer de Jeunes
- Présentation du projet de l'entreprise AGRIMETH'ACHARDS

2 – Décisions du Maire

3 – Délibérations

- Avis sur le projet d'une unité de méthanisation par AGRIMETH'ACHARDS
- Résultats appel d'offres renégociation Assurances
- Décisions Modificatives
- Subvention Leader pour aménagement de la Salle Polyvalente
- Nom de rue et numérotation Lotissement Le Clos des Chênes
- Dissolution Association des Ouches – Don à la commune
- CCPA – Adhésion groupement de commande vérification des équipements sportifs et aires de jeux

4 – Dossiers et travaux en cours

- Lotissement Les Brosses 2
- Pôle commerce – Compte rendu rencontre avec Mme Meneux
- Travaux de la Malvergne

5 – Comptes rendus des Commissions

- CCPA

6 – Questions diverses

- Information sur le déploiement de la fibre
- Bilan goûter du CCAS
- Date pour préparation des vœux

1 – INTERVENTIONS EXTERIEURES :

- Intervention de Mr Voisin de l'entreprise Cerbat, MO projet Foyer de jeunes

Présentation des premières esquisses et estimations concernant le projet de construction du Foyer de Jeunes, porté par la Communauté de Communes.

Une nouvelle réunion de travail aura lieu le mardi 20 décembre 2022 à 18h30.

- Présentation du projet de l'entreprise AGRIMETH'ACHARDS

Construction d'une unité de méthanisation sur la commune de Sainte Flaive des Loups.

2 – DECISION DU MAIRE

Par délibération du 21 juillet 2020 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

- Décision du Maire :

- 05/12/2022 : Signature devis Gedibois pour l'achat de rondins pour sécuriser l'espace entre le restaurant scolaire et la salle polyvalente pour un montant de 1 541.18 € HT

3 – DELIBERATIONS :**DELIB n° 2022.12.01 – AVIS PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION
Entreprise AGRIMETH'ACHARDS**

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de l'entreprise AGRIMETH'ACHARDS dont le siège social est situé au lieudit « La Poitevineière » sur la commune de Sainte Flaive des Loups, en vue d'obtenir l'enregistrement d'une unité de méthanisation à la même adresse.

Le projet relève de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement n°2781-1-b au titre du régime de l'enregistrement. Il y a donc lieu de procéder à une consultation du public qui aura lieu du lundi 12 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 inclus. Le conseil municipal de Martinet, commune concernée par le périmètre d'affichage et/ou par les stockages déportés, est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, avec 1 voix contre et 12 voix pour, DECIDE :

- *De donner un avis favorable à la demande de l'entreprise AGRIMETH'ACHARDS concernant l'enregistrement d'une unité de méthanisation sur la commune de Sainte Flaive des Loups, au lieu-dit « La Poitevineière »*

DELIB n° 2022.12.02 – RESULTATS APPEL D'OFFRES – CONTRATS D' ASSURANCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour la renégociation des contrats d'assurance est terminé et que les offres ont été analysées par le cabinet Riskomnium.

Quatre candidats (la SMACL, GROUPAMA, CFDP – 2C COURTAGE et GLISE - PILLIOT) ont répondu pour les différents lots :

Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes	Lot 3 : Protection juridique et risques annexes
Lot 2 : Responsabilité générale et risques annexes	Lot 4 : Véhicules à moteur et risques annexes

Il ressort de l'analyse du cabinet Riskomnium que l'offre de la SMACL est économiquement la plus avantageuse pour les lots 1, 2 et 3 et celle de GLISE-PILLIOT pour le lot 4. Plusieurs options sont proposées pour les 4 lots, l'une avec franchise de 1 000 € sur le lot 1, une franchise de 500 € sur le lot 3 et une franchise de 300 € sur le lot 4, pour un budget annuel prévisionnel de 5 582.23 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *De confier les contrats d'assurance pour les lots 1,2 et 3 à la SMACL et de choisir l'option 1 avec franchise de 1 000 € pour le lot 1 et l'option avec franchise de 500 € sur la protection juridique pour le lot 3,*
- *De confier le contrat d'assurance pour le lot 4 à GLISE - PILLIOT avec franchise de 300 €,*
- *Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les contrats*

DELIB n° 2022.12.03 - BUDGET PRINCIPAL – DM n°3 INSCRIPTIONS ET VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des inscriptions et virements de crédit, afin notamment de faire face aux opérations de fin d'année.

Il propose donc les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
60632	Fourniture petit équipement	487 €	
61521	Terrains	2 500 €	
6218	Autre personnel extérieur	4 000 €	
6226	Honoraires	764 €	
6336	Cotisations CNFPT	202 €	
6411	Personnel titulaire	3 900 €	
6453	Cotisations caisses retraite	350 €	
6534	Cotisations sécurité sociale –part patronale	200 €	
6574	Subvention association	700 €	
7391171	Dégrèvement jeunes agriculteurs	405 €	
739223	FPIC	735 €	
6419	Rbsmts sur rémunérations du personnel		3 086 €
6459	Rbsmts sur charges SS et prévoyance		764 €
74121	Dotation solidarité rurale		10 376 €
752	Revenus des immeubles		17 €
Total section de fonctionnement		14 243 €	14 243 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité la proposition du Maire

DELIB n° 2022.12.04 - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER – AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE POUR CREER UN LIEU DE MEDIATION CULTURELLE

Mr le Maire rappelle au conseil que la salle polyvalente a vocation à accueillir différents événements organisés par la municipalité, elle est aussi mise à disposition des associations et sert de lieu de rassemblement pour des manifestations festives et culturelles portées par le milieu associatif ou la collectivité (municipalité ou intercommunalité). Lieu de vie collective et intergénérationnelle, elle est utilisée pour différentes manifestations associatives ou publiques (danse, gym, atelier créatif, festival bigachamo tremplin musical, séance de variétés du foyer de jeunes, club des aînés pour la danse en ligne, et le milieu scolaire).

Il convient donc que ce lieu réponde aux attentes de nos concitoyens ; c'est pourquoi la municipalité a opté pour équiper cette salle d'une scène dotée de moyens techniques pouvant convenir pour accueillir divers spectacles visuels, sonores, chant, théâtre. La commune pourrait bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme Leader pour ces aménagements.

Le plan de financement de l'opération globale s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Vidéo projecteur	9 514.80 €	Europe FEADER	24 850.69 €
Cablage scénique	2 570.00 €	Etat	
Sono scène	14 549.50 €	Région	
Rideau de scène	6 935.00 €	Conseil général	6 918.65 €
Ossature rideau de scène	3 693.13 €	Autres	
Volet roulant scène	1 062.88 €	Autofinancement	7 942.34 €
Garde corps	1 386.37 €		
TOTAL	39 711.68 € HT	TOTAL	39 711.68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- *De valider le projet et le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus,*
- *D'autoriser le Maire à solliciter les subventions et notamment les aides au titre du programme LEADER 2014/2020 (FEADER)*
- *D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER.*

DELIB n° 2022.12.05 - Nom de rue - Lotissement Le Clos des Chênes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du lotissement privé Le Clos des Chênes sont bientôt terminés et qu'afin de faciliter les démarches administratives des acquéreurs des terrains, il conviendrait d'attribuer un nom à la rue desservant l'ensemble des parcelles et de numéroter celles-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Donne son accord pour l'attribution d'un nom de rue au Lotissement Le Clos des Chênes**
- **Décide de fixer le nom suivant (cf plan joint) :**
 - **Impasse des Chênes**
- **De numéroter les parcelles tel qu'indiqué sur le plan joint**

**n°2022.12. – Acceptation d'un don à la commune suite à la dissolution de l'association « Les Ouches du Jaunay »**

L'association propose de faire don du solde du compte à la commune (environ 2000 €). Henri Mornet a rendez-vous à la banque le jeudi 15 décembre pour clôturer le compte et ainsi avoir la somme définitive. Mr le Maire ayant délégation pour accepter les dons qui ne sont pas assortis de conditions, il propose d'accepter ce don et de procéder aux formalités nécessaires au mois de janvier.

DELIB n° 2022.12.06 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DES AIRES DE JEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Commune de Martinet, de la Communauté de Communes et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière de maintenance des équipements sportifs et aires de jeux.

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Communauté de Communes en qualité de Coordonnateur,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***D'APPROUVER la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune de Martinet et les communes adhérentes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la maintenance des équipements sportifs et aires de jeux.***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.***

4 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- **Lotissement Les Brosses 2** : Les travaux de voirie sont terminés.
- **Pôle commerce – compte rendu rencontre avec Mme Meneux**
Mme Meneux de la CCI a rencontré les deux commerçants de la communes (salon de coiffure et Bar), qui lui ont fait part de leurs attentes concernant le nouveau pôle commerce. Une nouvelle réunion de travail aura lieu avec Vendée Expansion en janvier 2023.
- **Travaux La Malvergne** : Réfection de la voirie cette semaine, travaux supplémentaires pour un montant de 1 053.00 € HT.

5 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- **CCPA :**
 - **Enfance jeunesse** : budget 2023
 - **Voirie** : budget 2023. Travaux prévus : route de la Chapelle-Achards (4 km), modification d'une partie du réseau d'assainissement de la ZA des Achards.
 - **Animation et développement culturel** : point sur la politique culturelle des Achards, secteur en difficulté, retour sur les hivernales : peu de réservations, proposition de refaire des manifestations dans les églises et des spectacles pour le jeune public.
 - **Mobilité**: L'enveloppe attribuée à l'acquisition de vélos électriques sera entièrement consommée à la fin de l'année. Invitation de Yann Fonteneau, chargé de mission, au prochain Conseil Municipal.
 - **Economie** : Nouveaux totem aux entrées des zones artisanales.
 - **Nouvelle commission Bâtiment** : représentant de la commune : Yann HERBRETEAU

6 – QUESTIONS DIVERSES

- **Information déploiement de la fibre** : installation de panneaux aux entrées de bourg, route de Saint Julien et route d'Aizenay.
- **Bilan goûter du CCAS** : Très bon retour, animation karaoké très appréciée.

Prochaine réunion : 23 janvier 2023

L'ordre du jour étant épuisé, Mr PAILLUSSON Michel clôt la séance à 23h12.

Le Maire
Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance
Patrice BRET